



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le voyageur occasionnel risque de payer le prix fort !

Navetteurs.be et TreinTramBus :

« Les propositions tarifaires SNCB sont inacceptables ! »

**La SNCB veut une augmentation tarifaire de 4% pour les abonnements domicile-travail ainsi qu'une liberté totale pour l'ensemble des autres titres de transport. C'est ce que révèle aujourd'hui le journal *De Morgen*. Les associations de voyageurs Navetteurs.be et TreinTramBus réagissent vivement face à ces propositions : elles craignent une hausse drastique et incontrôlée des prix.**

La SNCB veut augmenter les abonnements sur base annuelle de 4% au-dessus de l'inflation. Pour les voyageurs, il s'agit d'une mesure inacceptable. « *Au vu du faible niveau de qualité offert, une telle hausse tarifaire est inacceptable* », dénoncent les associations dans un communiqué de presse commun. « *La SNCB fixe elle-même les prix du marché. Le fait que les voitures de société soient encore subsidiées à hauteur de près de 3 milliards par an rend le constat encore plus pénible* ».

Pour les voyageurs occasionnels, la pilule sera encore plus dure à avaler : la SNCB veut une totale liberté tarifaire sur tous ses autres produits. « *Qui va s'opposer à la SNCB si elle décide de doubler le prix du Go Pass ou si elle décide de supprimer le Rail Pass ? Déjà maintenant toute une série de catégories d'usagers sont mises de côté : depuis la suppression du Multipass, il n'y a plus de tarif attractif pour les petits groupes. Ce sont à présent d'autres groupes-cibles qui risquent de voir le train devenir impayable !* ». Les associations de voyageurs soulignent que la SNCB profite de sa situation de monopole pour le trafic intérieur. Contrairement au secteur des télécom par exemple, les clients de la SNCB n'ont pas de possibilité de choisir un autre opérateur ferroviaire en cas de hausse excessive des tarifs. Un contrôle des augmentations tarifaires de tous les billets par le gouvernement reste dès lors indispensable. L'obligation d'avertir les voyageurs 10 jours à l'avance en cas d'augmentation n'est pas assez contraignante et dépasse tout entendement. « *Actuellement l'annonce d'une hausse tarifaire se fait 3 mois à l'avance et ce délai doit être maintenu !* »

Les associations de voyageurs sont également surprises du fait que la Ministre ait négligé l'obligation de solliciter l'avis du Comité Consultatif pour les Voyageurs Ferroviaires dans pareil cas. « *Nous demandons expressément au gouvernement de refuser cette proposition* », concluent les associations de voyageurs.